

RÈGLEMENT DU CONCOURS WEBTV EPISODE 4 ENDRESS+HAUSER France

Préambule

Le concours WebTV épisode 4 est organisé par Endress+Hauser SAS, 3 rue du Rhin, 68330 HUNINGUE et respecte la charte des "concours équitables" ([en savoir plus](#)).

Les vainqueurs seront tirés au sort suite à l'inscription sur la plateforme web du concours webtv.fr.endress.com/episodes/4/concours.

Article 1. Conditions de participation

Pour participer au concours WebTV épisode 4, l'inscription est obligatoire, cette inscription se fait par formulaire sur la plateforme web du concours.

Les inscriptions faites à l'aide d'adresses e-mail temporaires ou jetables sont interdites (dès constatation l'inscription est annulée).

Les inscriptions multiples sont interdites. Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne - même nom, même prénom, mêmes coordonnées - pendant toute la période du jeu.

Le concours WebTV épisode 4 est ouvert à toute personne de plus de 18 ans. Les employés Endress+Hauser, sont exclus du concours.

Le concours est gratuit (hors coût de connexion Internet à charge du participant selon fournisseur d'accès).

En s'inscrivant, le participant :

- atteste avoir plus de 18 ans,
- atteste avoir compris les termes du présent règlement,
- accepte le présent règlement.

Article 2. Mode de participation

La participation au concours ouvert se fait par l'intermédiaire d'un formulaire disponible sous webtv.fr.endress.com/episodes/4/concours

Article 3. Déroulement du concours

Le concours se déroule du 29 novembre au 2 janvier 2017 inclus.

Les gagnants recevront une notification par email et/ou SMS, les noms seront mentionnés sur une liste mise en ligne sur le site.

En cas de faible participation, (nombre de participants inférieur à 15), le concours sera annulé. Aucune contestation ne sera admise.

Article 4 – Désignation des gagnants

3 gagnants seront tirés au sort au cours du jeu.

Les gagnants seront contactés dans les jours suivant le tirage au sort, leur confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 5 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot fera l'objet d'un nouveau tirage au sort.

Article 5. Publication des résultats et prix

Le jeu est doté des lots suivants, attribués aux participants valides tirés au sort et déclarés gagnants.

Les prix pouvant être attribués sont :

- des AirPods d'une valeur de 179€

Les gagnants seront avisés par email et/ou et les résultats seront communiqués sur la page du site réservée à cet effet. L'expédition des lots se fera dès la commercialisation des prix dans le commerce. En cas de non commercialisation des prix avant le 30 janvier 2017, les gagnants seront avertis du prix de remplacement (même fonction, même valeur).

Article 6 – identification des gagnants et élimination de la participation

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.